ACADÉMIE
DE NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Division des personnels de l'administration

LISTE D'APTITUDE AU CORPS DES ATTACHES D'AMINISTRATION DE L'ETAT

Année 2027

BAREME INDICATIF

Ce barème complète l'étude individuelle de l'ensemble des dossiers déposés

1- Environnement professionnel

Exercice des fonctions en établissement classé en éducation prioritaire depuis 3 ans en continu	5 pts
Exercice de missions annexes - tutorat / formation	non pondéré

2 - Exercice de fonctions particulières

Les points attribués au titre des fonctions particulières ne sont pas cumulables

Secrétaire général d'EPLE	20 pts
Secrétaire général d'EPLE par intérim	
(*durée d'exercice supérieure à 3 mois pendant l'année de référence*)	15 pts
(*durée d'exercice inférieure ou égale à 3 mois pendant l'année de référence*)	10 pts
Chef de bureau - responsable de service ou de composante (UFR, IUT)	20 pts
Chef de bureau et de responsable de service par intérim	
(*durée d'exercice supérieure à 3 mois pendant l'année de référence*)	15 pts
(*durée d'exercice inférieure ou égale à 3 mois pendant l'année de référence)*	10 pts
Adjoint au chef de bureau ou équivalent	10 pts
Fondé de pouvoir par intérim	10 pts
Technicien comptable dans une agence comptable - valideur SIFAC	10 pts
Technicien comptable par intérim	5 pts
(*durée d'exercice minimale de 3 mois pendant l'année de référence*)	

3 - Parcours professionnel

Accès au corps des SAENES par concours	5 pts
Inscription en liste complémentaire ou admissibilité concours AAE dans les 3 années qui précèdent	5 pts

4 - Ancienneté

Dans un corps de catégorie B	2 pts/an (limité à 25 ans)
Ancienneté générale de service	1 pt/an (limité à 25 ans)

4 - Valeur professionnelle et reconnaissance des acquis de l'expérience

Avis du chef d'établissement ou de service

Avis très favorable	non pondéré
Avis favorable	non pondéré
Avis sans opposition	non pondéré
Avis défavorable (avis circonstancié obligatoire)	non pondéré